



***CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES***

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
(SEANCE PUBLIQUE)  
N° 14/2017**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU SIEGE DE L'INSTITUT ROYAL  
DE LA CULTURE AMAZIGHE**

**INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE (IRCAM)**

### **Article 1: OBJET DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux d'aménagement au siège l'Institut Royal de la Culture Amazighe en lot unique.

Il a été établi en vertu des dispositions de l'article 18 du règlement n° 2524 du 21/07/2014 relatif au règlement des marchés publics de l'IRCAM.

### **Article 2: MODE ET PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE**

Le présent marché est passé par appel d'offres ouvert sur offre de prix en application des dispositions l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 et de l'alinéa 2 paragraphe 3 de l'article 17 du règlement n° 2524 relatif aux marchés publics de l'Institut Royal de la Culture Amazighe ainsi que certaines règles relatives à leur contrôle et à leur gestion.

### **Article 3: CARACTERE DES PRIX ET LEUR VARIATION**

Il est formellement stipulé que l'entrepreneur est réputé avoir une parfaite connaissance de la nature, des conditions, et des difficultés d'exécution du projet, avoir visité l'emplacement des futurs travaux, s'être procuré tous les renseignements nécessaires à la composition des prix et avoir toutes les précisions désirables pour que l'ouvrage fini soit conforme à toutes les règles de l'art et aux prescriptions du présent marché.

Les prix établis par l'entrepreneur correspondent à des ouvrages en parfait état d'achèvement et de fonctionnement. Ils correspondent également à tous percements, saignées, rebouchages, raccords de toute nature et en général toutes sujétions nécessaires pour une meilleure réalisation des ouvrages.

Compte tenu des délais d'exécution, les prix du marché sont fermes et non révisables.

### **Article 4: PIECES CONSTITUTIVES ET REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX**

#### **Pièces contractuelles :**

Les pièces contractuelles constituant le marché seront par ordre de priorité :

- ✓ L'acte d'engagement,
- ✓ Le présent CPS,
- ✓ Le dossier des Plans d'exécution,
- ✓ Le Bordereau des Prix - Détail Estimatif,
- ✓ Le C.C.A.G.T

En cas de contradiction entre les pièces ci-dessus, les pièces prévalent dans l'ordre ou elles sont énumérées.

#### **Textes généraux :**

Le titulaire du marché est soumis aux textes suivants :

1. Le Règlement n° 2524 du 21/07/2014 relatif aux marchés publics de l'IRCAM ;
2. Le Décret Royal n° 330-66 du 21 Avril 1967 portant règlement général de la Comptabilité Publique tel qu'il a été complété ou modifié;
3. Le Dahir N°01-15-05 du 19/02/2015 relatif au nantissement des marchés.
4. Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de la signature du marché ;

Le titulaire devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas. Il ne pourra en aucun cas exciper l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

#### **Textes techniques :**

1. Le Devis Général d'Architecture (Edition 1956) du Royaume du Maroc.
2. Le C.P.C. applicable aux Travaux Publics et de Communications constitué comme précisé dans la Circulaire n° 6019 TPC du 07 Juin 1972.
3. Arrêté n° 350.67 du Ministère de l'Equipement du 15 Juillet 1967 ainsi qu'aux règles techniques PNM 711.005 annexées à l'arrêté n° 350/67.
4. Le Dahir n° 170-157 du 26 Joumada I 1390 (30 Juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle, notamment son article 3 définissant l'ensemble des normes marocaines homologuées se rapportant aux travaux de bâtiment.
5. Le Circulaire n° 1.61.SGG du 30 Janvier 1961 relative à l'utilisation des produits d'origine et de fabrication marocaine.
6. Le Circulaire n° 6001 T.P. du 07 Août 1958 relative aux transports des matériaux et marchandises pour l'exécution des Travaux Publics.
7. Le règlement parasismique RPS 2000 ;
8. Les règles de calcul de béton armé CCBA 68 et BAEL ;
9. Les textes réglementaires techniques en vigueur à la date de la signature du marché.

#### **Article 5: VALIDITE DU MARCHE**

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par l'autorité compétente.

#### **Article 6: DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE**

En application de l'article 33 du règlement de passation des marchés de l'IRCAM, la notification de l'approbation du marché doit intervenir dans un délai de soixante quinze (75) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

#### **Article 7: DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est fixé à **QUATRE VINGT DIX (90) jours** à compter de la date fixée dans l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations.

Afin d'éviter toutes contestations sur la date d'achèvement total des travaux, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le Maître d'Ouvrage par courrier recommandée, posté dix (10) jours avant la date prévue pour l'achèvement des travaux ou déposé au bureau d'ordre de l'Institut.

Faute par lui de se conformer à cette dernière prescription, il ne pourra élever aucune réclamation sur la date de constatation par l'Institut de la fin des travaux, les pénalités qu'il pourrait en courir de ce retard.

#### **Article 8: CONNAISSANCE DU DOSSIER**

L'entrepreneur soumissionnaire déclare :

- ✓ Avoir apprécié toutes difficultés résultant des lieux des travaux, des accès des alimentations en eau et en électricité et toutes difficultés qui pourraient se présenter au cours des travaux pour lesquelles aucune réclamation ne sera prise en considération.
- ✓ Avoir pris pleine connaissance de l'importance des travaux.

- ✓ Avoir fait préciser tous points susceptibles de contestation.
- ✓ Avoir fait tous calculs et tous détails.
- ✓ N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer le prix de chaque nature d'ouvrage présentée par lui et de nature à donner lieu à discussion.

Si une omission était faite dans le dossier ou sur les plans, l'entrepreneur devrait la signaler dans sa proposition et faire ressortir à part le montant de la dépense correspondante aux travaux jugés nécessaires. Faute de quoi, il serait tenu à l'exécution de ces travaux sans plus-value.

#### **Article 9: DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR**

L'entrepreneur devra fournir, dans les délais indiqués dans le tableau ci-après, les documents suivants visés dans les articles du présent cahier :

<b>Désignation des documents</b>	<b>Délais</b>	<b>Article de référence</b>
Désignation du responsable des travaux	7 jours calendaires à dater du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux	Article 36
Planning d'exécution	7 jours calendaires à dater du lendemain du jour de la notification de l'approbation du marché	Article 32
Attestations d'assurance	15 jours calendaires à dater du lendemain du jour de la notification de l'approbation du marché	Article 15

#### **Article 10: REPRESENTATION DE L'ENTREPRENEUR**

Pendant toute la période du marché, le prestataire devra désigner un représentant muni des pouvoirs nécessaires pour assurer le suivi de la réalisation des prestations objet du présent marché.

#### **Article 11: PROVENANCE, QUALITE ECHANTILLONS ET ORIGINES DES MATERIAUX**

Le Titulaire doit déposer les échantillons accompagnés des fiches techniques, catalogues et les essais du laboratoire des articles fournis avant leur utilisation.

Conformément à l'article 42 du CCAG-Travaux, les matériaux doivent être conformes aux spécifications techniques et aux normes marocaines ou à défaut, aux normes internationales. Le Maître d'Ouvrage peut effectuer tous les essais qu'il estime nécessaires pour vérifier que les matériaux ou produits utilisés sont conformes aux normes en vigueur. Le maître d'ouvrage ou les personnes désignées par lui sont compétents pour juger de la qualité des matériaux et décider de leur lieu d'emploi.

#### **Article 12: RECEPTION PROVISOIRE**

L'IRCAM procédera, dans un délai de dix jours, à compter de la date d'achèvement des travaux, à la réception provisoire des prestations et travaux dès que tous les contrôles et vérifications des prestations auront été déclarés satisfaisants par l'IRCAM. Cette réception sera sanctionnée par un P.V de réception provisoire.

#### **Article 13: RECEPTION DEFINITIVE**

La réception définitive du présent marché sera prononcée à l'expiration du délai de garantie prévu à l'article 13 ci-dessous.

Avant de prononcer la réception définitive, si l'IRCAM constate des anomalies objets du présent marché, elle adresse à l'attributaire la liste détaillée des imperfections relevées un (01) mois avant l'expiration du délai de garantie. L'attributaire est tenu d'y apporter remède dans les conditions du marché. Il retournera à l'IRCAM la liste des imperfections complétées par le détail des travaux réalisés.

Si l'attributaire ne remédie pas aux imperfections dans les délais prévus, la réception définitive ne sera prononcée qu'après la réalisation parfaite des travaux correspondants.

Dans le cas où ces travaux ne seraient pas réalisés deux (2) mois après la fin de la période de garantie contractuelle, l'IRCAM prononcera néanmoins la réception définitive à l'issue de cette période tout en faisant réaliser les travaux par une entreprise de son choix aux frais et risque de l'attributaire.

#### **Article 14: PERIODE DE GARANTIE**

La période de garantie de tous les travaux est fixée à douze (12) mois à partir de la date de la réception provisoire.

Pendant la durée du délai de garantie, l'entrepreneur demeure responsable de ses ouvrages et est tenu de les entretenir à ses frais, il reste de même responsable des actions ou indemnités formulées par les tiers pour dommages résultant de l'exécution des travaux.

La garantie relative au matériel fourni par l'entrepreneur est celle fixée par les normes en vigueur.

#### **Article 15: LES MODALITES DE REGLEMENT**

L'IRCAM se libérera des sommes dues par eux en faisant donner crédit par virement au compte bancaire indiqué dans l'acte d'engagement retenu sur production d'une facture représentant le montant de la commande totalement réalisée.

La facture doit répondre aux conditions suivantes :

1. Etre conforme au bordereau des prix - détail estimatif pour les prestations réalisées ;
2. Etre signée (par la personne ayant la délégation des pouvoirs), datée et cachetée ;
3. Etre arrêtée en toutes lettres ;
4. Faire ressortir les montants HT, TVA et TTC (pour les fournisseurs étrangers, elle doit faire ressortir le montant de la part en devise à transférer).
5. Elle doit rappeler les références du marché et l'intitulé exact du compte bancaire de l'attributaire du marché, ainsi que le RIB composé de 24 chiffres.

Le paiement sera effectué après la prononciation de réception provisoire et de la réception par l'IRCAM des pièces justificatives (factures, écrit matérialisant l'achèvement des travaux, cautionnements, etc...).

#### **Article 16: PENALITES DE RETARD**

A défaut par le fournisseur d'avoir terminé la livraison dans les délais fixés, il lui sera appliqué, sans préjudice des mesures qui pourraient être prises par l'Institut, une pénalité de 3 ‰ (trois pour mille) du montant du marché par jour de retard.

Toutefois, le montant total de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché.

### **Article 17: CAUTIONNEMENTS ET RETENUE DE GARANTIE**

Le cautionnement provisoire est fixé à trente mille dirhams (30 000,00 dh).

Il sera restitué aux candidats non retenus.

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant initial du marché, il doit être fourni dans les 30 jours qui suivent la notification de l'approbation du marché. Ce cautionnement sera libéré et restitué à l'entrepreneur après expiration de la durée du contrat de maintenance.

Une retenue de garantie pour 12 mois, représentant 7% du montant du marché sera appliquée dans ce cadre. Cette retenue de garantie peut être remplacée par une caution bancaire. Elle sera libérée et restituée à la réception définitive des travaux.

### **Article 18: RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR**

L'entrepreneur, de part sa signature, reconnaît qu'il est seul responsable de tous accidents ou dommages de matériels ou corporels, du fait direct ou indirect des travaux ou fournitures objet du marché, ou causés par son personnel ou son matériel.

Cette responsabilité s'entend aussi bien pendant l'exécution des travaux qu'après leur achèvement, pendant la période de responsabilité légale et à la complète décharge de l'IRCAM.

### **Article 19: ASSURANCE**

Conformément aux dispositions de l'article 25 du CCAG-T, l'attributaire doit présenter une police d'assurance couvrant les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

### **Article 20: LIAISON AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE**

Toutes les fois qu'il est requis, l'entrepreneur doit se rendre sur convocation du Maître d'ouvrage dans ses bureaux ou sur les lieux d'exécution des travaux.

Au cas où il ne pourra pas assister personnellement aux réunions prévues, il doit auparavant adresser à l'Institut la liste des personnes qui pourraient agir en son nom et pour son compte avec leurs fonctions et références et qui assisteront à sa place à ces réunions.

Dans tous les cas, la présence aux réunions d'un responsable habilité à prendre des décisions et les faire appliquer par son entreprise est indispensable, de manière qu'aucune opération ne pourrait être retardée ou arrêtée par manque de pouvoir de décision.

L'entrepreneur est tenu de fournir au maître d'ouvrage et à sa demande tous les renseignements intéressants l'exécution et l'avancement des travaux.

### **Article 21: LITIGES**

Tout litige entre le maître d'ouvrage et le titulaire est soumis aux tribunaux compétents conformément aux dispositions des articles des articles 81, 82, 83 et 84 du CCAG-T.

### **Article 22: ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'élection du domicile, il faut se conformer aux dispositions de l'article 20 du CCAG-T.

### **Article 23: CONFIDENTIALITE DES RENSEIGNEMENTS**

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit de l'IRCAM, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications ou informations fournies par l'IRCAM ou en son nom et au sujet du marché, à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Tout document, autre que le marché lui-même, demeurera la propriété de l'IRCAM et tous ses exemplaires seront retournés à L'IRCAM, sur sa demande, après exécution des obligations contractuelles.

#### **Article 24: DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT**

Le titulaire doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

#### **Article 25: CONDITIONS DE RESILIATION**

En cas de résiliation du présent marché, il sera fait application des dispositions prévues au CCAG-T.

#### **Article 26: NANTISSEMENT**

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il est précisé que :

- a) La liquidation des sommes dues par l'IRCAM en exécution du marché, sera opérée par les soins du Recteur de l'IRCAM, ou de son délégué.
- b) L'autorité chargée de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissemments ou subrogations les renseignements et états prévus au dahir N°01-15-05 du 19/02/2015 relatif aux nantissemments des marchés publics, est le Recteur de l'IRCAM, ou de son délégué.
- c) Les paiements prévus aux marchés seront effectués par l'Agent comptable de l'IRCAM, seul qualifié pour recevoir les significations des créances du titulaire du Marché.

Le Recteur de l'IRCAM, ou de son délégué, délivrera sans frais, à l'entrepreneur, sur sa demande écrite et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention "exemplaire unique" conformément aux dispositions du Dahir N°01-15-05 du 19/02/2015 relatif au nantissement des marchés publics.

#### **Article 27: NETTOYAGE APRES RECEPTION PROVISOIRE**

En application de l'article 40 du C.C.A.G-T, le délai fixé pour le dégagement, le nettoyage et la remise en état des emplacements mis à la disposition de l'entrepreneur est fixé à quinze (15) jours de calendrier à compter de la date de la réception provisoire. En outre, une pénalité spéciale de 200 DH par jour de calendrier de retard sera appliquée à compter de la date d'expiration du délai indiqué plus haut. Cette pénalité sera retenue d'office sur les sommes encore dues à l'entrepreneur.

## **CLAUSES TECHNIQUES**



## **1-TRAVAUX DE REFECTION ETANCHEITE**

---

### **1.a Complexe d'étanchéité en auto-protégé sur terrasse et relevé d'acrotère**

Etanchéité bicouche en bitume élastomère auto protégé exécutée suivant les normes et DTU en vigueur. Y compris coupes et recouvrements des feutres, la pose sera exécutée selon l'avis technique du fabricant et comprenant :

1 couche d'enduit d'impression à froid EIF de 0,50 KG/M2.

1 couche d'enduit d'application à chaud E.A.C. de 1,50 KG/M2.

1 chape de bitume élastomère de 2mm type Hyène d'AXTER ou similaire.

1 couche d'enduit d'application à chaud E.A.C. de 1,50 KG/M2.

1 chape de bitume élastomère de 3mm type Hyène auto-protégé d'AXTER ou similaire couleur au choix de BET

Ce revêtement sera retourné sur les relevés acrotère ou retombées des façades, sur une hauteur de 60 cm minimum (relevés de l'acrotère seront comptabilisés avec surface terrasse) .

y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

**Ouvrage payé au mètre carré au prix..... N° 1.a**

### **1.b Badigeonnage**

Les murs en contact direct avec la pluie parois sont à badigeonner. Le badigeon est réalisé au produit liquide bitumineux genre FLINKOTE ou similaire dont la provenance doit recevoir l'agrément préalable du Maître d'Ouvrage, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

**Ouvrage payé au mètre carré au prix..... N°1.b**

### **1.c Traitement et reprise du joint dilatation**

Ce prix comprend la reprise et la réparation des joints de dilatation dégradés ou jugés vétustes en mur intérieur et extérieur du bâtiment existant conservé qui seront traités comme suit :

Retrait des garnissages existants des joints et vidange de l'isorel éventuel du béton

Avivage rectiligne des arrêts

Dépoussiérage des lèvres

Garnissage en creux du joint avec un produit auto - adhérent polymérisé,

Couvre joint de dilatation en plastique (échantillon à soumettre pour approbation du maître d'ouvrage).

Y compris fourniture, pose, toutes sujétions de mise en œuvre et accessoires, sans aucune plus value pour travaux de réparation ou reprise supplémentaires nécessaires à la remise en état des joints existants.

y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

**Ouvrage payé au mètre linéaire au prix..... N° 1.c**

## **2-REVETEMENT DES FASSADES EN PIERRE DE TAZA POLI**

---

### **2.a Fourniture et pose des plaquettes en pierre de Taza poli**

Ce prix rémunère la livraison et la pose des plaquettes En pierre de Taza de 3cm de 1er choix, lisse, de nature, dimensions et mode de fixation identiques à celles existantes. Echantillon à faire approuver par le mètre d'ouvrage. Ouvrage payé au mètre carré, y compris masticage, ponçage à la machine y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

**Ouvrage payé au mètre carré au prix .....N°2.a**

### **2.b Pose des plaquettes en pierre de Taza poli**

Ce prix rémunère la pose des plaquettes En pierre de Taza de 3cm de 1er choix, lisse, de nature, dimensions et mode de fixation identiques à celles existantes. Echantillon à faire approuver par le mètre d'ouvrage. Ouvrage payé au mètre carré, y compris masticage, ponçage à la machine y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

**Ouvrage payé au mètre carré au prix .....N°2.b**

## **3-MENUISERIE ALUMINIUM**

---

### **3.a Dépose, fourniture et pose de poignet**

Ce pris comprend la dépose Ensemble ancienne poignet de la fenêtre et Fourniture et Pose nouvelle Poignet, elles seront de première qualité et devront répondre aux normes et références approuvées par le maître d'ouvrage

L'ensemble Dépose et FP du Poignet sera payé à l'unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

**Ouvrage payé par Unité au prix ..... N° 3.a**

### **3.b Réparation de poignets**

Ce pris comprend la réparation Ensemble ancienne poignet de la fenêtre

L'ensemble sera payé à l'unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

**Ouvrage payé par Unité au prix ..... N° 3.b**

### **3.c Dépose, fourniture et pose de mécanisme d'ouverture**

Ce pris comprend la dépose Ensemble ancienne mécanisme d'ouverture de la fenêtre et Fourniture et Pose nouveau mécanisme, ils seront de première qualité et devront répondre aux normes et références approuvées par le maître d'ouvrage

L'ensemble Dépose et FP du mécanisme sera payé à unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

**Ouvrage payé par Unité au prix ..... N° 3.c**

### **3.d Réparation de mécanisme d'ouverture**

Ce pris comprend la réparation Ensemble ancienne mécanisme d'ouverture de la fenêtre, ils devront répondre aux normes approuvées par le maître d'ouvrage

L'ensemble sera payé à unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

**Ouvrage payé par Unité au prix ..... N° 3.d**

## **4-MENUISERIE METALLIQUE**

---

### **4. a Peinture des portes métalliques**

Exécutée comme suit :

Brossage à la brosse métallique et ponçage à la toile émeri, le métal devant être parfaitement décalaminé, de rouille et de graisse Application d'une couche d'impression phosphatant et chromatisant, appliquée suivant les indications du fabricant ;

Après 24 heures, application d'une couche de minium de plomb liant glycérophtalique prêt à l'emploi ;

Après 24 heures, application d'une sous-couche glycérophtalique type V 779 ;

Après 24 heures, application d'une couche d'email glycérophtalique pour type Email CELLUC d'ASTRAL ou similaire.

Ouvrage payé, y compris toutes fournitures et toutes sujétions d'exécution.

**Ouvrage payé au mètre carré, au prix.....N° 4.a**

### **4.b Peinture de garde corps métallique des escaliers**

Exécutée comme suit :

Brossage à la brosse métallique et ponçage à la toile émeri, le métal devant être parfaitement décalaminé, de rouille et de graisse Application d'une couche d'impression phosphatant et chromatisant, appliquée suivant les indications du fabricant ;

Après 24 heures, application d'une couche de minium de plomb liant glycérophtalique prêt à l'emploi ;

Après 24 heures, application d'une sous-couche glycérophtalique type V 779 ;

Après 24 heures, application d'une couche d'email glycérophtalique pour type Email CELLUC d'ASTRAL ou similaire.

Ouvrage payé, y compris toutes fournitures et toutes sujétions d'exécution.

**Ouvrage payé au mètre linéaire, au prix.....N° 4.b**

### **4.c- Porte garage automatique**

#### **4.c.1-Fourniture et pose d'une Porte Sectionnelledim: 2,30 X 3,00 m à rainures blanche**

Panneaux sandwichs acier galva/polyréthane/acier galvanisé film en pvc de protection externe

Tous les accessoires sont en acier galvanisés les roulettes d'articulation sont en teflonfilain d'élveation en acier joint d'isolation entre chaque panneaux et à l'extérieur entre le mur et la porte

isolation thermique et avec lampe clignotante et antenne et avec centrale de commande pour barrière.

y compris toutes fournitures et toutes sujétions d'exécution.

**Ouvrage payé à l'unité, au prix.....N° 4.c.1**

**4.c.2 Fourniture et pose d'un détecteur de mouvement pour porte coulissante vitrée**

**Ouvrage payé à l'unité, au prix.....N° 4.c.2**

**4.c.3 Entretien de:**

- la porte vitrée,
- des structures de suspension des portes sectionnelles
- des Barrières

**Ouvrage payé à l'unité, au prix.....N° 4.c.3**

## **5- ENTRETIEN D'INSTALLATION ELECTRIQUE**

---

L'Entreprise doit entretenir et, réparer toute l'installation électrique y compris toute la fourniture et accessoires de raccordement.

**Ouvrage payé au forfait, au prix.....N° 5**

## **6- PLOMBERIE ET ASSAINISSEMENT**

---

### **6.a Entretien de l'installation plomberie et sanitaire**

Entretien et réparation de toute l'installation de plomberie et sanitaire y compris toute la fourniture et accessoires de raccordement.

**Ouvrage payé au forfait, au prix.....N° 6.a**

### **6.b-MECANISME POUR CHASSE D'EAU**

Ce prix rémunère la fourniture et pose de mécanisme de chasse d'eau adéquat aux toilettes existantes.

**Ouvrage payé à l'unité, au prix .....N°6.b**

## **7-TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU DES PUITES**

---

### **7.a Creusement et équipement d'un puits**

Ce prix rémunère :

- Forassions par battage en tout terrain sec ou aquifère au diamètre 40 cm,
- Fourniture, transport et la descente de tubage plein et crépine en PVC au diamètre 0.35m y/c

- gravionnage de l'espace annulaire et toutes sujétions,
- Confection de tête de forage.
- Equipement du puits par la fourniture et la mise en place d'une pompe immergée Y/C armoire de protection et de commande, les colonnes de refoulement en acier galvanisé 2", clapet anti-retour, câble d'alimentation et toutes sujétions selon débit, et hauteur manométrique suivant :
  - Débit : 2 l/s.
  - HMT : 2000 m (U: 380 V en circuit triphasé).

**Ouvrage payé au mètre linéaire, au prix.....N° 7.a**

### **7.b Aménagement des puits existants**

Ce prix rémunère le curage, nettoyage, entretien et aménagement des puits existants ainsi que la fourniture et installation du matériel électromécanique identique à l'existant nécessaire pour la mise en service de l'ensemble y compris toutes fournitures et toutes sujétions d'exécution.

**Ouvrage payé au forfait, au prix.....N° 7.b**

## **8-AMENAGEMENT ESPACE VERT ET DIVERS**

---

### **8.a Apport de terre végétale y/compris nivellement et préparation du sol**

Ce prix rémunère l'apport et la mise en place de terre végétale dans les lieux de plantation d'une épaisseur de 0.60 m et suivant les indications de la maîtrise d'œuvre et le maître de l'ouvrage y compris décompactage des surfaces à planter ou à engazonner à la pelle ou au ripper par passage croisé, espacement des dents de 0.30 m.les frais d'analyse physicochimique d'un laboratoire agréer y compris les frais de fertilisation de sol tel que engrais organiques (fumiers) et chimiques . La terre doit être indemne et ne doit contenir ni des pierres, ni débris de verre ou de métal.

**Ouvrage payé au mètre carré, au prix.....N° 8.a**

### **8.b Engazonnement**

Les surfaces à engazonner sont définies par le maître d'œuvre.

L'engazonnement sera réalisé à partir d'un mélange d'espèces qui sera soumis à l'approbation du maître d'œuvre. Les espèces seront choisies pour leur robustesse, leur facilité d'entretien (pousse lente notamment) et leur résistance à la sécheresse.

La terre végétale sera soigneusement préparée :

- désherbage et nettoyage générale des espaces verts de différents débris et déchets pour tous les espaces de l'aménagement.
- enlèvement des éléments indésirables (racines, cailloux, etc.),
- réglage mécanique ou manuel des surfaces,
- ratissage et roulage léger.

**Ouvrage payé au mètre carré, au prix.....N° 8.b**

## **9-AMENAGEMENT DU TERRASSE EN PAVE**

---

### **9.a Terrassement, déblaiement et décapage du pavé existant.**

Ce prix comprend le terrassement en terrain de toute nature et le décapage du pavé existants à toute profondeur et évacuation des déblais à la décharge publique, suivant les prescriptions du maître d'ouvrage, les volumes des déblais (épaisseur du fond de fouille), terrassement et piquage feront l'objet d'un P.V de réception signé par le maître d'ouvrage avant toute exécution ainsi que les dispositions nécessaires pour dévier les éventuels cours d'eau ou réseaux divers selon instruction des établissements concernées et toutes sujétions de transport et de mise en œuvre.

**Ce prix est rémunéré au mètre cube (M3), au prix .....N°9.a.**

### **9.b Mise en œuvre de béton dosé à 250 kg /M3**

Ce prix comprend l'exécution d'un revêtement en béton de propreté n° B1 . Le dallage doit être soigneusement réglé avec une épaisseur moyenne de 07(SEPT) centimètre.

Ce prix comprend également :

- Transport et mise en œuvre du béton.
- Nettoyage avant dallage sans plus value.
- Compactage, balayage et élimination des rejets.
- Toutes sujétions.

**Ce prix est rémunéré au mètre carré (M2), au prix .....N°9.b**

### **9.c Revêtement en pavé autobloquant.**

Ce prix comprend la mise en œuvre de carrelage en pavés autobloquants extraits du chantier y compris mise à niveau, lit de pose en tout venant épaisseur entre 2 et 4 cm, remplissage des joints en sable de mer et toutes sujétions de mise en œuvre.

**Ce prix est rémunéré au mètre carré (M2), au prix .....N°9.c.**

## **10-TOITURE DES ABRIS DU PARKING**

---

### **10.a Déshabillage de la toiture du parking**

Ce prix rémunère le déshabillage et évacuation du toit du parking .

**Ce prix est rémunéré au mètre carré (m<sup>2</sup>), au prix .....N°10.a.**

### **10.b Habillage de la toiture du parking**

Ce prix rémunère l'habillage du toit du parking en toile PVC 650gr/m<sup>2</sup>

**Ce prix est rémunéré au mètre carré (M2), au prix .....N°10.b**

## **11-INSTALLATION DE GUERITES**

---

- **Hauteur sous plafond** : dim 2,26 m
- **Façade** :
  - les murs et cloisons seront en panneaux sandwichs métalliques isolants.

- Isolation thermique et phonique grâce à la mousse polyuréthane injectée entre deux parements acier galvanisé laqué (classement au feu M1)(densité 40KG/m2).
- Epaisseur : 40 mm.
- **Poteaux :**
  - réalisés en profil tôle galvanisée Ep. 20/10 formée sur presse plieuse
  - L'assemblage des poteaux avec le plancher et la toiture par soudure ou boulonnée
- **Toiture :**
  - En panneaux sandwich avec double pente.
  - Pente pour écoulement de l'eau pluviale au niveau du chéneau et descentes d'eau
  - Faux plafond en bac acier prélaqué blanc.
- **Porte :**
  - En Aluminium nullité usage semi-vitré DIM 0,75m X1, 95m
  - Freins porte
- **Fenêtres :**
  - Fenêtre coulissant en aluminium DIM 0,60m X 0,40m
  - Fenêtre fixe en aluminium DIM 0,60m X 0,40m
- **Plancher :**
  - Une structure métallique préfabriquée composée du bois agglomère ép. : 15mm.
  - Revêtement en GERFLEX antidérapant et antistatique.
- **Bardage :**
  - Panneaux Sandwichs Ép. : 40mm Constitue D'une Ame En Mousse Ente Deux Parement Acier Galvanisée Laquée (Classement Au Feu M1)
- **Chaise :** Chaise Pliable en panneau sandwich placée sur le coté latéral.

**Ouvrage payé au forfait, au prix.....N° 11**

**BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF**

N° DES PRIX	DESIGNATION	UNITE DE MESURE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE H.T (DH)		Prix Total Hors TVA
				EN CHIFFRES	EN LETTRES	
<b>1</b>	<b>TRAVAUX DE REFECTION ET D'ETANCHEITE</b>					
<b>1-a</b>	<b>Complexe d'étanchéité en Auto-Protégé sur terrasse et relevé 'acrotère</b>					
	<i>Le mètre carré</i>	<i>m2</i>	<i>50</i>			
<b>1-b</b>	<b>Badigeonnage</b>					
	<i>Le mètre carré</i>	<i>m2</i>	<i>300</i>			
<b>1-c</b>	<b>Traitement et reprise du joint dilatation</b>					
	<i>Le mètre linéaire</i>	<i>ml</i>	<i>200</i>			
<b>2</b>	<b>Revêtement des fassades en pierre de Taza poli</b>					
<b>2-a</b>	<b>fourniture et pose de plaquettes en pierre de Benslimane</b>					
	<i>Le mètre carré</i>	<i>m2</i>	<i>10</i>			
<b>2-b</b>	<b>pose de plaquettes en pierre de de Benslimane</b>					
	<i>Le mètre carré</i>	<i>m2</i>	<i>21</i>			
<b>3</b>	<b>MENUISERIE ALUMINIUM</b>					
<b>3-a</b>	<b>Dépose, fourniture et pose de poignets</b>					
	<i>l'unité</i>	<i>U</i>	<i>10</i>			
<b>3-b</b>	<b>Réparation de poignets</b>					
	<i>l'unité</i>	<i>U</i>	<i>10</i>			
<b>3-c</b>	<b>Dépose, Fourniture et Pose de mécanismes d'ouverture</b>					
	<i>l'unité</i>	<i>U</i>	<i>10</i>			
<b>3-d</b>	<b>Réparation de mécanismes d'ouverture</b>					
	<i>l'unité</i>	<i>U</i>	<i>10</i>			
<b>4</b>	<b>PEINTURE</b>					
<b>4-a</b>	<b>Peinture de portes métalliques</b>					
	<i>Le mètre carré</i>	<i>m2</i>	<i>90</i>			
<b>4-b</b>	<b>Peinture de garde corps métallique des escaliers</b>					
	<i>Le mètre linéaire</i>	<i>ml</i>	<i>150</i>			
<b>4-c-1</b>	<b>porte sectionnel de garage</b>					
	<i>l'unité</i>	<i>U</i>	<i>2</i>			

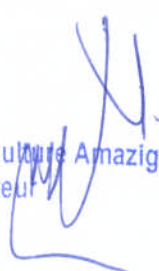


N° DES PRIX	DESIGNATION	UNITE DE MESURE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE H.T (DH)		Prix Total Hors TVA
				EN CHIFFRES	EN LETTRES	
4-c-2	Détecteur de mouvement					
	<i>l'unité</i>	<i>U</i>	<i>1</i>			
4-c-3	Entretien de: ▪ la porte vitrée, ▪ Des structures de suspension des portes sectionnelles ▪ Des Barrières					
	<i>l'unité</i>	<i>U</i>	<i>1</i>			
5	ENTRETIEN D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES					
	<i>forfait</i>	<i>F</i>	<i>1</i>			
6	PLOMBERIE ET SANITAIRE					
6-a	ENTRETIEN DE L'INSTALLATION PLOMBERIE ET ASSAINISSEMENT					
	<i>forfait</i>	<i>F</i>	<i>1</i>			
6-b	MECANISME POUR CHASSE D'EAU					
	<i>l'unité</i>	<i>U</i>	<i>10</i>			
7	Alimentation en eau d'irrigation du jardin					
7-a	Creusement et équipement d'un puits					
	<i>forfait</i>	<i>ml</i>	<i>60</i>			
7-b	Aménagement des puits existants					
	<i>forfait</i>	<i>F</i>	<i>3</i>			
8	Aménagement des espace verts et jardins					
8-a	Apport de terre végétale y compris nivellement et préparation du sol					
	<i>Le mètre carré</i>	<i>m2</i>	<i>8200</i>			
8-b	Engazonnement					
	<i>Le mètre carré</i>	<i>m2</i>	<i>8200</i>			
9	AMENAGEMENT DE LA TERRASSE EN PAVE					
9-a	Terrassement, déblaiement et décapage du pavé existant.					
	<i>Le mètre cube</i>	<i>m3</i>	<i>50</i>			
9-b	Mise en œuvre de béton dosé à 250 kg /M3					
	<i>Le mètre carré</i>	<i>m2</i>	<i>500</i>			
9-c	Revêtement en pavé autobloquant.					
	<i>Le mètre carré</i>	<i>m2</i>	<i>500</i>			

N° DES PRIX	DESIGNATION	UNITE DE MESURE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE H.T (DH)		Prix Total Hors TVA
				EN CHIFFRES	EN LETTRES	
10	TOITURE DES ABRIS EXTERIEURS					
10-a	Déshabillage de la toiture					
	Le mètre carré	m2	420			
10-b	Habillage de la toiture					
	Le mètre carré	m2	420			
11	Travaux d'installation des guérites					
	L'unité	U	3			
<b>Total HT</b>						
<b>Total TVA</b>						
<b>Total TTC</b>						

Arrêté le présent bordereau des prix détail estimatif à la somme de

.....  
 .....(en chiffres et en lettres, Dh, TTC)

<p><b><u>Le concurrent</u></b>          (Lu et accepté)</p>	<p><b><u>Le Recteur de l'IRCAM</u></b>          Le 8/11/2017</p> <div style="text-align: center;">             Institut Royal de la Culture Amazighe            Le Recteur            Ahmed BOUKOUSS         </div>
-----------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------